



Commission  
européenne

# DIRECTIVE SUR LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Les bâtiments  
sont responsables de :



**40%**

de la consommation  
d'énergie



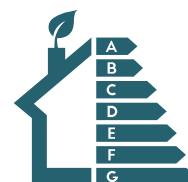
**36%**

des émissions de CO<sub>2</sub>  
dans l'UE



**35%**

des bâtiments de l'UE  
ont plus de 50 ans



**75%**

du parc immobilier est  
inefficace sur le plan  
énergétique



**Il est manifeste que le secteur européen de la construction, plus grand consommateur d'énergie dans l'UE, dispose d'un potentiel élevé de gains d'efficacité énergétique !**

L'UE a adopté de nouvelles règles pour la directive sur la performance énergétique des bâtiments qui visent à contribuer à la résolution de ces problèmes, à créer des débouchés économiques dans le secteur de la construction et à réduire la pauvreté énergétique. Les États membres de l'UE devront à présent élaborer des mesures politiques nationales pour atteindre de nouveaux objectifs, tels que :

- une évolution vers un parc immobilier à émissions faibles ou nulles dans l'UE d'ici à 2050, par la mise en œuvre de **feuilles de route nationales visant à décarboner les bâtiments**;
- **des bâtiments plus intelligents** — en encourageant une automatisation accrue et davantage de systèmes de contrôle afin de les rendre plus efficaces;
- un indicateur de potentiel d'intelligence qui **mesurera la capacité d'un bâtiment à utiliser les nouvelles technologies et les systèmes électroniques pour s'adapter aux besoins** du consommateur, optimisera son fonctionnement et interagira avec le réseau;
- **l'électromobilité dans les bâtiments** — soutien au déploiement d'infrastructures d'électromobilité telles que les points de recharge électrique dans les bâtiments;
- **plus d'argent et d'aide à la rénovation** — en mobilisant des financements publics et privés et des investissements pour les activités de rénovation et en renforçant les stratégies de rénovation à long terme des bâtiments;
- **lutte contre la précarité énergétique** et réduction des factures énergétiques des ménages grâce à la rénovation et à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments plus anciens.

En faisant cet effort au niveau de l'UE, nous pouvons réaliser des économies d'échelle, partager les meilleures pratiques et avoir un impact plus important sur l'ensemble du continent, ce qui est bénéfique pour la durabilité, la croissance et l'emploi, ainsi que pour les consommateurs.

La directive sur la performance énergétique des bâtiments fait partie du train de mesures **«Une énergie propre pour tous les Européens»**.